A envoyer par lettre recommandée avec demande d’avis de réception

Sage-femme X… A…

Nationalité -Lieu de naissance

Adresse

Adresse mail

Téléphone

A l’attention de Monsieur, Madame [auteur de la publication],

 Adresse postale de l’auteur,

Ou/Et

 A l’attention de Monsieur, Madame, l’éditeur du blog, du forum, de site internet,

 Adresse postale de l’éditeur,

*Voir les mentions légales : l’éditeur est la personne qi assure la responsabilité éditoriale*

*A* lieu de la sage-femme,

Le (date de jour),

Objet : mise en demeure de supprimer le message publié sur le site internet/la page facebook de « … »

PJ : 1

Monsieur, Madame,

Le message « écrit/sonore » de « nom/pseudonyme de l’auteur du message » publié le… sur le site internet « titre du site/blog/forum » accessible à l’adresse suivante « … » ou dans la rubrique « titre de la rubrique » à l’adresse suivante « … » constitue une injure à mon encontre / une diffamation à mon encontre / une atteinte à ma vie privée / une incitation à la haine, à la discrimination à la violence.

En effet, selon le message …. (Les caractères injurieux, diffamatoires, attentatoire à la vie privée, incitatif à la haine doivent être évident pour votre destinataire).

A ce titre, la publication méconnaît les dispositions de l’article 29 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (injure) / l’article 29 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (diffamation) / l’article 9 du code civil relative au droit au respect de sa vie privée / l’article 24 de la loi du 29 juillet 1881 (incitation à la discrimination, haine, violence).

Vous trouverez une copie d’écran montrant la publication en cause en pièce jointe.

En conséquence, je vous demande de procéder à la suppression de la publication litigieuse sous un délai d’un mois [délai recommandé par la CNIL] à compter de la date de réception de la présente mise en demeure.

Dans cette attente, je vous demande de procéder à la désindexation dudit contenu sur les principaux moteurs de recherche et en particulier Google et Bing.

A défaut de suppression de la publication, j’introduirai une action à votre encontre devant les tribunaux de droit commun.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur…

Signature de la sage-femme

PJ : copie d’écran montrant la publication en cause